



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE EN SUISSE

N° 00519

Genève, le 22 DEC. 2016

La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et a l'honneur de Lui faire parvenir, ci-joint, à l'Attention du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation, les réponses du Gouvernement du Sénégal au questionnaire sur les effets de l'utilisation généralisée des pesticides sur le droit à l'alimentation.

La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme de Son aimable entremise et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.



HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES

AUX DROITS DE L'HOMME

GENEVE

RESPONSES AU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX EFFETS DE L'UTILISATION DES PESTICIDES SUR LE DROIT A L'ALIMENTATION

1. Lois

- Règlementation commune aux états membres du CILSS sur l'homologation des pesticides 1999/CILSS relative à l'Harmonisation de l'homologation des pesticides dans les 9 pays du CILSS
- Les conventions de Stockholm, de Rotterdam, de Bâle, et de Bamako : signées et ratifiées par le Sénégal

2. Mesures

Les mesures prises par le Sénégal pour faire face aux différents problèmes causés par les pesticides :

- Mise en place de politique d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs par le biais de partenaires au développement ;
- l'interdiction des pesticides classés dangereux ;
- le contrôle phytosanitaire aux frontières sur l'entrée des pesticides dans le territoire ;
- les inspections du circuit des pesticides menées à l'intérieur du pays par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- identification et octroi d'agrément aux distributeurs de pesticides ;
- La création d'un centre antipoison ;
- La mise en place de laboratoire de contrôle des pesticides dans les aliments et dans l'environnement.

3. Efforts entrepris par le gouvernement

- Le Création et renforcement du cadre institutionnel de la gestion des pesticides : le Comité de Gestion des Pesticides ;
- Le Renforcement de la lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
- Le développement des bonnes pratiques de transport et de distribution des pesticides ;
- La promotion des Bonnes Pratiques Phytosanitaires avec une gestion écologiquement rationnelle des emballages vides de pesticides ;
- La gestion des stocks de pesticides ;
- L'intensification des inspections pour le retrait des produits prohibés ou périmés ;
- Communications visant à faire changer les comportements des producteurs dans la gestion des pesticides tout au long de leur cycle.

4. Etudes menées sous l'appui du gouvernement

- Etude socio économique sur l'utilisation des pesticides au Sénégal, mars 2008 ;
- L'évaluation de la contamination par les pesticides chimiques des eaux d'arrosage, des sols et des cultures maraîchères de la zone des Niayes, de sensibilisation sur les risques liés aux pesticides et de formation sur les bonnes pratiques phytosanitaires, du 29 mars au 13 avril 2016 ;

- Détermination du niveau de contamination par les pesticides de légumes du panier de la ménagère février 2008 ;
- Développement de Systèmes d'Alerte sur les Risques Sanitaires liés aux pesticides (SARIS-Pesticides) et de Suivi sanitaire lié à l'exposition aux pesticides des producteurs / applicateurs de la zone des Niayes" septembre 2016.

5. Preuves que les utilisateurs et les consommateurs sont informés des risques liés aux pesticides

- L'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'information sur les pesticides avec la participation des associations de consommateur et des syndicats des producteurs.
- Les associations de consommateurs et les syndicats de producteurs sont membres du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), des Commissions nationales de sécurité sanitaire des aliments.

6. Bonnes pratiques initiées par le gouvernement pour réduire les risques d'exposition aux pesticides

- Gestion écologiquement rationnelle des emballages vides avec le pressage des fûts métalliques et leur recyclage en fer à béton ;
- Les stocks obsolètes de pesticides sont bien sécurisés et bien gérés ;
- Les utilisateurs de pesticides suivent souvent des programmes de formation sensibilisation ;
- La réglementation exige les bonnes pratiques d'étiquetage, d'emballage des pesticides et de pulvérisation ;
- Les producteurs sont sensibilisés sur les délais d'attente avant récoltes pour la conformité aux Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides.

7. Des exemples de Bonnes Pratiques pour protéger les utilisateurs de pesticides

- Les produits n'entrent dans le territoire que sur autorisation préalable délivrée par la DPV ;
- Les pesticides subissent des tests de contrôle de conformité avant leur sortie du port ;
- Les pesticides dangereux (classe de toxicité et de la classification de l'OMS), non homologués par le CILSS, sont interdits d'homologation d'importation au Sénégal ;
- La manipulation des pesticides est assujettie au port d'Equipement de protection Individuelle.

8. Efforts menés par le gouvernement pour réduire l'utilisation des pesticides

- La formation des producteurs à la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) ;
- Incitation à l'utilisation des bio-pesticides ;

9. Fournir information relative à une décision de loi etc.

- Arrêté primatorial N° 9415 du 6/11/2008 portant interdiction d'importation, de production et d'utilisation des pesticides et produits chimiques visés par la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).

10. D'autres informations additionnelles montrant la volonté du gouvernement à prévenir les impacts des pesticides sur la santé humaine, les aliments et l'environnement

- La création du Centre Régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité Environnementale (CERES-Locustox), pour l'analyse des résidus de pesticides et le contrôle de conformité des pesticides à l'importation, Laboratoire accrédité ISO 17025 Version 2005 ;
- La création du Centre antipoison de Dakar pour la gestion des intoxications et la toxicovigilance ;
- La création d'une Commission Nation de gestion des Produits Chimiques (CNGPC) ;
- La mise en place d'un plan national de réponse aux urgences de sécurité Sanitaire des aliments (PNRUSSA).